ÉTAT DE VAUD

[Commune d'Agiez](https://prestations.vd.ch/100002/)
Sylvie Fernandes

ÉTABLIR ET DÉPOSER UN ARRÊTÉ D'IMPOSITION COMMUNAL

Commune d'Agiez

Saisie arrêté d'imposition

La demande sera effectuée pour *«Commune d'Agiez»*

Page 1 sur 1

Pour l'année

2026

à

2031

Impôt sur le revenu et sur la fortune, sur le bénéfice et sur le capital, impôt minimum et impôt spécial dû par les étrangers

76

% (En pourcent de l'impôt cantonal de base)

Impôt spécial particulièrement affecté à des dépenses déterminées

Taux

0

% (En pourcent de l'impôt cantonal de base)

Détail de l'affectation (facultatif)

Impôt foncier sur les immeubles sis dans la commune

0.5

Fr. par mille francs

Impôt foncier sur les constructions et installations non immatriculées au registre foncier

0.5

Fr. par mille francs

Impôt personnel fixe

0

Fr.

Droits de mutations sur transferts immobiliers

50

cts par franc perçu par l'Etat

Impôt sur les successions ou donations

Ligne directe ascendante

30

cts par franc perçu par l'État

Ligne directe descendante

30

cts par franc perçu par l'État

Ligne collatérale

80

cts par franc perçu par l'État

Entre Non parents

100

cts par franc perçu par l'État

Impôt complémentaire sur les immeubles appartenant aux sociétés et fondations

50

cts par franc perçu par l'État

Impôt sur les loyers

Taux

0

%

Défalcations pour charges de famille (facultatif)

Impôt sur les divertissements

Base de calcul

- (•) fixe (en cts)
- ( ) proportionnel (%)

Montant

0

cts

Exceptions ou autres informations (facultatif)

Impôt sur les chiens

Base de calcul

- (•) Fr. par franc perçu par l'Etat
- ( ) Fr. par chien

Montant

0.8

Fr.

Autres catégories et exonérations (facultatif)

Taux des intérêts de retard (facultatif)

%

Soustraction d'impôts et taxes propres à la commune

fois

Information avant transmission d'un nouvel arrêté d'imposition

Attention: si vous avez déjà transmis un arrêté d'imposition, il sera écrasé par celui-ci

Lorsque vous aurez généré un arrêté, vous pourrez en transmettre une copie

Votre demande non transmise sera conservée 180 jours. Elle sera supprimée le 01.03.2027